



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2024 • Dreizehnte Sitzung • 13.03.24 • 08h15 • 23.3966
Conseil national • Session de printemps 2024 • Treizième séance • 13.03.24 • 08h15 • 23.3966



23.3966

Motion WBK-S. Landesausstellung

Motion CSEC-E. Exposition nationale

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 18.09.23
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.03.24

Antrag der Mehrheit
Annahme der Motion

Antrag der Minderheit
(Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Huber Alois, Keller Peter, Umbricht Pieren)
Ablehnung der Motion

Proposition de la majorité
Adopter la motion

Proposition de la minorité
(Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Huber Alois, Keller Peter, Umbricht Pieren)
Rejeter la motion

Präsident (Nussbaumer Eric, Präsident): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten.

Piller Carrard Valérie (S, FR), pour la commission: La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats a déposé la motion 23.3966, "Exposition nationale", le 7 juillet dernier. Le Conseil des Etats l'a acceptée, par 24 voix contre 15 et 3 abstentions, le 18 septembre 2023. Cette motion charge le Conseil fédéral de définir les conditions-cadres d'une prochaine exposition nationale suisse, qui pourrait avoir lieu à partir de 2030.

Cette motion a été déposée à la suite d'une annonce faite par le Conseil fédéral en mars 2023. A la surprise générale, il a indiqué qu'il ne se pencherait pas sur le financement d'une prochaine exposition nationale avant 2028 au plus tôt. Un tel report du projet de plusieurs années signifierait que les travaux préparatoires déjà réalisés jusqu'ici par toutes les initiatives de projet devraient être gelés ou jetés par-dessus bord. Depuis cinq ans ou plus, quatre initiatives pour une future exposition nationale sont en cours dans différentes régions de Suisse, et elles ont besoin d'être rassurées sur les intentions de la Confédération.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, avec pour argument principal que les finances de la Confédération ne permettent pas de financer un événement de cette ampleur dans un délai aussi court. Le Conseil fédéral estime que le calendrier proposé dans la motion est trop ambitieux et ne peut pas être réalisé en raison de la situation financière tendue de la Confédération. D'ici la fin de cette année, le Conseil fédéral adoptera un rapport dans lequel il présentera les conditions-cadres d'une exposition nationale. Mais de manière globale, jusqu'à fin 2026, les perspectives financières lui semblent très mauvaises.

Votre commission a examiné la motion le 9 novembre dernier et s'est prononcée, par 18 voix contre 7, en sa faveur. La majorité de votre commission est d'avis que prolonger le délai est délicat pour les projets qui sont déjà en route, et pourrait décourager les organisateurs déjà au travail sur un projet d'exposition nationale. Nous estimons en effet que les expositions nationales sont depuis 1883 des repères historiques de notre "Willensnation". Aucun autre pays n'a développé un tel modèle pour prouver son unité et renforcer la cohésion sociale à travers toutes les régions linguistiques. Sans oublier que cette tradition connaît un soutien populaire confirmé par plusieurs sondages effectués auprès de la population suisse.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2024 • Dreizehnte Sitzung • 13.03.24 • 08h15 • 23.3966
Conseil national • Session de printemps 2024 • Treizième séance • 13.03.24 • 08h15 • 23.3966



La majorité de la commission a estimé qu'en acceptant la motion, elle ne faisait qu'anticiper intelligemment l'événement sans encore dépenser un centime pour une exposition nationale, puisque la décision de principe suivra plus tard, en 2026 ou 2027. Il s'est donc agi d'envoyer un signal positif aux organisateurs déjà à la tâche, aussi dans l'idée de tirer les leçons d'Expo.02, notamment d'éviter les urgences temporelles impliquant des surcoûts. Adopter une intention de financement seulement fin 2028, comme le propose le Conseil fédéral, semble bien tard pour une exposition qui aurait lieu dès 2030.

La motion a pour but un calendrier plus serré. La phase de coordination devrait être achevée au plus tard en 2024/25. 2026 est donc une date plus raisonnable que d'attendre 2028, avec une phase intermédiaire de trois ans sans intention concrète de financement de la part de la Confédération.

De plus, il faudrait déjà aborder des sujets comme les infrastructures, par exemple les transports publics, afin que les régions d'implantation soient mises à contribution suffisamment tôt et participent à l'exposition. Sinon, la Confédération devra à nouveau assumer tous les coûts, y compris la garantie de déficit, ce qui est souvent le cas pour ce genre de grande manifestation.

Une minorité de la commission soutient l'idée d'une exposition nationale, mais elle estime malgré tout que la situation financière de la Confédération ne lui permettra pas de se prononcer sur un éventuel soutien financier avant 2028.

La majorité de la commission se prononce en faveur de cette motion qui charge le Conseil fédéral de clarifier ses intentions en matière de financement d'ici fin 2026 et vous invite à en faire de même.

Stadler Simon (M-E, UR), für die Kommission: Die WBK-N hat die Motion aus der Feder der WBK-S am 9. November 2023 behandelt. Mit 18 zu 7 Stimmen empfiehlt die WBK-N, die Motion anzunehmen. Die Motion verlangt erstens, dass der Bundesrat die Rahmenbedingungen für eine nächste Landesausstellung ab dem Durchführungsjahr 2030 festlegt. Zweitens fordert die Motion: Falls sich die verschiedenen Projektinitiativen in Verhandlungen nicht auf ein gemeinsames Projekt einigen können, muss der Bundesrat ein Selektionsverfahren definieren, sodass im Sommer 2026 klar ist, welche Projektinitiative den Zuschlag erhält. Und drittens: Der Bund muss per Ende 2026 die entsprechende Finanzierungsabsicht vorlegen.

Wieso ist jetzt Ihre WBK für Annahme der Motion? Seit fünf oder mehr Jahren planen vier Projektinitiativen aus verschiedenen Landesteilen die nächste Landesausstellung. Der Bundesrat möchte frühestens 2028 einen Vorentscheid bezüglich einer nächsten Landesausstellung treffen. Für uns ist wichtig, dass die Initiativen Planungssicherheit erhalten. Uns ist aber auch bewusst, dass die Bundesfinanzen zum heutigen Zeitpunkt etwas in Schieflage geraten sind. Es ist jedoch wichtig, dass die verschiedenen Projektinitiativen Gewissheit erhalten, ob sie abbrechen müssen oder ob sie weiterplanen können. So ehrlich müssen wir gegenüber den verschiedenen Initianten sein. Aus diesem Grund sind wir davon überzeugt, dass die Motion zu unterstützen ist.

Der Bundesrat und die KdK haben im Juli 2022 eine gemeinsame Position in Bezug auf eine nächste Landesausstellung verabschiedet. Beide begrüssen die Durchführung einer "Landi". Daraufhin haben die Projektinitiativen ihre

AB 2024 N 461 / BO 2024 N 461

Arbeit vorangetrieben. Hier darf erwähnt werden, dass diese Initiativen bisher ohne Bundesgelder auskamen. Im März 2023 hat dann der Bundesrat alle überrascht, als er bekannt gab, dass er sich frühestens ab 2028 mit der Finanzierung einer nächsten Landesausstellung auseinandersetzen wolle. Dies hätte eine Projektverzögerung von mehreren Jahren zur Folge. Wir sind deshalb jetzt in der Pflicht, einen Vorentscheid zu treffen. In Artikel 2 Absatz 2 der Bundesverfassung heisst es: Die Schweizerische Eidgenossenschaft "förderst die gemeinsame Wohlfahrt, die nachhaltige Entwicklung, den inneren Zusammenhalt und die kulturelle Vielfalt des Landes". Wenn man heutzutage aber nach Wahlen oder Abstimmungen die Zeitungen dieses Landes liest, liest man vom Röstigraben, von einer Kluft zwischen Jung und Alt oder von Meinungsverschiedenheiten zwischen Stadt und Land. Gerade auch die Corona-Pandemie hat unsere Familien, Gemeinschaften und Vereine gespalten. Die Schweiz braucht mehr Zusammenhalt denn je. Wer auch die Vielfalt unseres Landes schätzt, Unterschiede achtet und unser Land liebt, der stärkt die Einheit. Die vier Projektinitiativen bieten hier die einmalige Gelegenheit, Stadt und Land, Jung und Alt, Ost und West, Nord und Süd zusammenzubringen. Ich bitte Sie, Ihrer WBK zu folgen und die Motion anzunehmen.

Gafner Andreas (V, BE): Diese Motion verlangt vom Bundesrat, die Rahmenbedingungen für die nächste Landesausstellung festzulegen, und zwar zwei Jahre früher, als dies der Bundesrat gemäss seinem Fahrplan vorgesehen hat. Der Bundesrat will 2028 die Bedingungen und das Selektionsverfahren festlegen. Er begründet das unter anderem auch mit der finanziellen Situation des Bundes.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2024 • Dreizehnte Sitzung • 13.03.24 • 08h15 • 23.3966
Conseil national • Session de printemps 2024 • Treizième séance • 13.03.24 • 08h15 • 23.3966



Natürlich sind wir nicht explizit gegen die Organisation einer Landesausstellung, obwohl das hochgelobte Verbindende wohl überschätzt wird. Wenn man die Projekte anschaut, sieht man: Es sind faszinierende und sehr spannende Projektideen darunter, die bis jetzt keine Bundesgelder erhalten haben. Es ist begrüßenswert, dass die Wirtschaft solche Projektideen stemmt und der Bund nicht schon von Beginn an der Geldgeber ist. Wenn ich jedoch gut zwanzig Jahre zurückgehe und an die Expo.02 denke, die Tranche um Tranche beantragt wurde und beim Bund zu guter Letzt mit einer runden Zahl, nämlich mit einer Milliarde Franken, zu Buche schlug, steigen in mir schon Zweifel auf. Wir wissen es alle: Finanzpolitisch stehen wir vor grossen Herausforderungen. Deshalb frage ich Sie: Wo wollen wir diese Mittel beschaffen? Bei der AHV wohl eher nicht, bei der Landwirtschaft lieber auch nicht. Bei der Aussenpolitik oder bei den Marktzutrittsgebühren für die EU? Das wollen Sie ja auch nicht.

Ich bitte Sie deshalb, dem Bundesrat und meiner Minderheit zu folgen und diese Motion abzulehnen.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Actuellement, quatre initiatives souhaitant organiser une prochaine exposition nationale sont connues. Le Conseil fédéral a adopté, le 22 novembre 2023, un rapport sur les conditions-cadres d'une exposition nationale. Une exposition nationale doit être créée de manière "bottom-up", c'est-à-dire de bas en haut, et avoir un ancrage régional. Dans son rapport, le Conseil fédéral indique que la Confédération va assumer un rôle de soutien sur le plan des idées et éventuellement des finances. Le Conseil fédéral a également déclaré qu'il pourra se prononcer au plus tôt en 2028 concernant un éventuel engagement financier, comme il l'avait décidé le 29 mars 2023.

La présente motion vise à accélérer le processus pour une prochaine exposition nationale. Elle charge le Conseil fédéral de définir les conditions-cadres pour une exposition nationale qui aurait lieu à partir de 2030. Deux exigences concrètes sont exposées dans la motion, la première étant que la procédure de sélection éventuelle devrait être conçue de manière que l'on sache au plus tard à l'été 2026 quel projet serait retenu et la deuxième étant que la Confédération exprime d'ici la fin de l'année 2026 son intention de financer le projet sélectionné.

Compte tenu de l'évolution attendue du budget de la Confédération jusqu'en 2027, mais aussi au-delà, et des mesures d'économies nécessaires, le calendrier proposé par la motion est trop ambitieux aux yeux du Conseil fédéral. Les faits financiers sont têtus.

De plus, il serait plus judicieux que la procédure de sélection n'ait lieu qu'après une décision positive du Conseil fédéral concernant l'intention de financement, et non avant. La sélection devrait en outre se faire sur la base d'un examen approfondi des projets. Il convient de préciser qu'une sélection ne serait nécessaire que dans le cas où les initiatives n'arriveraient pas à présenter un projet commun. Par ailleurs, à tout moment, ces initiatives sont libres d'organiser une sélection de projets de manière indépendante, éventuellement aussi avec les cantons.

En outre, la motion ne tient pas compte de la question des bases légales. Le Conseil fédéral part actuellement du principe que la Confédération doit pouvoir s'appuyer sur une base légale formelle qui doit encore être créée, voire sur une ordonnance séparée, pour un éventuel cofinancement d'une exposition nationale. Le processus et la durée de création des bases légales doivent donc aussi être pris en compte.

Le Conseil fédéral veut s'en tenir à la procédure décrite dans son rapport sur les conditions-cadres d'une exposition nationale, à savoir se prononcer sur un éventuel soutien financier à une exposition nationale au plus tôt en 2028 et ensuite, en cas de décision positive sur l'intention de financement, le Conseil fédéral engagerait les préparatifs.

Pour toutes ces raisons, il vous propose de rejeter la motion.

Präsident (Nussbaumer Eric, Präsident): Die Mehrheit der Kommission beantragt die Annahme der Motion. Eine Minderheit Gafner und der Bundesrat beantragen die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 23.3966/28424)

Für Annahme der Motion ... 112 Stimmen

Dagegen ... 54 Stimmen

(20 Enthaltungen)